

**No 20 Séance du Conseil général du jeudi 27 juin 2019 à 19 h 00  
à l'Aula du Nouveau Bâtiment Administratif**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 19
3. Nomination d'un membre auprès de la commission d'urbanisme et de police des constructions en remplacement de M. Christophe Voirol
4. Nomination de 5 délégués pour le Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)
5. Comptes 2018 et rapport de la Commission financière et de gestion
6. a) Nomination du Bureau du Conseil général  
b) Nomination de la Commission financière et de gestion
7. Regroupement des arrondissements de l'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel  
Arrêté 1401
8. Crédit d'engagement de CHF 135'000 pour divers travaux d'amélioration et de rénovation du hangar du feu  
Arrêté 1402
9. Crédit d'engagement de CHF 18'000 pour la réalisation d'une enquête auprès de la population concernant le futur institutionnel de la localité  
Arrêté 1403
10. Projet d'arrêté du groupe PLR concernant la réduction du soutien financier communal pour les transports scolaires
11. Divers

**1. Appel**

M. Yves Jakob, président, a le plaisir d'ouvrir la 20<sup>ème</sup> séance ordinaire du Conseil général, dernière séance de son année de présidence. D'entente avec le Conseil communal et le futur président, il a été décidé de déroger à la tradition d'organiser la séance du Conseil général ordinaire à l'Hôtel de ville concernant les comptes. La modification du lieu est due aux températures tropicales rencontrées ces derniers temps. C'est pourquoi les conseillers se retrouvent ce soir à l'Aula du nouveau bâtiment administratif où il fait un peu plus frais.

La secrétaire-adjointe passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Fauro Massimo, Frieri Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jeanneret Jean-Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard

Excusés : Battistella Steve, Devenoges Jacques, Ghizzo Avio, Gross Marie-Claude, Jaquier Thierry, Juan Marc, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe

Arrivées tardives annoncées : Gremaud Cédric, Wenger Patricia

31 Conseillers généraux présents, majorité à 16.

**Conseil communal**

Présents : De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Perret-Gentil Roland, Spring Roland

Excusé : Matthey Frédéric

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire-adjointe:	Mme Cindy Kohler	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Nadine Schouller	PLR

**2. Procès-verbal no 19**

Mme Nadine Schouller, en page 228, relève une faute de frappe : il en faut un **nouveau** et non pas un niveau. En page 234, elle souligne que la mention « *Le président rappelle à Mme Schouller que l'on n'interrompt pas quelqu'un qui parle et la remercie* » est totalement erronée. Ce n'est pas elle qui a interrompu mais bien elle-même qui a été interrompue durant son intervention.

M. Gilles Boillat, demande, en page 226, d'enlever la mention « *Le FC ne veut pas reprendre le crédit d'étude sur le bâtiment avant la fin de la législature* » car il n'y a, à sa connaissance, pas de crédit d'étude.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité et par 31 voix, le procès-verbal n°19 avec les modifications demandées.

**3. Nomination d'un membre auprès de la commission d'urbanisme et de police des constructions en remplacement de M. Christophe Voirol**

La parole est donnée à M. Jean-Marc Jeanneret, lequel remercie M. Voirol pour son travail au sein de la Commission. Le PLR a le privilège et l'honneur de présenter Mme Marie-Claude Gross en son nom.

Nomination de Mme Marie-Claude Gross par acclamation.

**4. Nomination de 5 délégués pour le Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)**

M. Stephan Bovet, au nom de l'UDC, propose M. Yves Jakob.

M. Thomas Froelicher, au nom du PSL, présente Mme Gilliane Bürli.

M. Michael Jacot, au nom du PLR, présente M. Fabrizio Guizzardi.

M. Jacques Savoy, au nom du Canette, présente Messieurs Massimo Fauro et Jean-François Toedtli.

Nomination des délégués par acclamation.

## 5. Comptes 2018 et rapport de la Commission financière et de gestion

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, lequel souligne que, comme prévu et pour la deuxième année consécutive les comptes 2018 sont déficitaires. Cependant le déficit a pu être ramené de CHF 1'092'000.- à CHF 783'500.- soit environ CHF 310'000.- de moins. Ce qui est une excellente chose. Les principales variations de l'année écoulée sont présentées en page 2 du cahier. Les revenus fiscaux rendent compte d'une augmentation globale de CHF 50'000.-, dès lors beaucoup moins chez les personnes physiques et beaucoup plus chez les personnes morales. Nous avons également CHF 200'000.- de plus sur les prestations en capital mais ceci n'est malheureusement pas pérenne. Pour rappel, le budget a été établi avec un coefficient de 67 et, suite à la bascule d'impôt d'un point, les comptes sont basés sur un coefficient de 66. Il n'a pas été possible, cette année, de prélever dans la réserve conjoncturelle. L'augmentation des amortissements est due à la réévaluation des patrimoines financiers et administratifs qui ont été prélevés dans les réserves et qui n'influencent pas notre résultat. Suite au retraitement du bilan l'évolution de notre fortune, disponible en page 4, se monte à CHF 15'393'900.- à fin 2018. A signaler encore que tous les comptes autoporteurs ont une réserve positive et que le taux de la dette a encore diminué. Enfin, il est à constater que la présentation des comptes a totalement changé par rapport aux années précédentes. A cet effet, M. Roland Spring souhaite remercier l'administration et en particulier notre nouveau comptable.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, s'est réunie à deux reprises pour analyser dans le détail les comptes et a eu l'opportunité de poser des questions à M. Arizzi qui lui a répondu à sa complète satisfaction. La CFG le remercie. Quelques interrogations ont également été soumises au Conseil communal pour lesquelles des réponses supplémentaires et très claires ont été fournies. Il est pris note que le déficit est en dessous de 23% de ce qui avait été budgété. Ce déficit représente environ 3% du total des charges. Compte tenu du nouveau plan comptable, la CFG a eu quelques difficultés à l'analyser et à le comparer avec les plans auxquels les membres étaient habitués l'année passée. Mais grâce aux explications reçues, tout a pu être éclairci. La fortune de la Commune a augmenté de façon remarquable grâce au retraitement des valeurs de nos biens. Comme d'habitude, la formation est la partie qui représente 40%, à savoir presque la moitié du budget, et la sécurité sociale le 21%. Ce sont deux points qui chargent pas mal notre comptabilité. Il y a eu des reports de charge et la question a été posée au Conseil communal si c'était une politique intentionnelle de reporter les dépenses à la prochaine législature et à la prochaine année mais cela ne semble pas être le cas. En réalité les comptes n'étaient pas fermés, avec des factures en suspens. La CFG propose d'accepter les comptes 2018.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, tient à remercier M. Arizzi et le Conseil communal pour la clarté des comptes 2018. Le PLR aimerait apporter quelques commentaires. Au niveau des comptes de résultats, s'ils sont très proches du budget, il reste nécessaire de constater qu'ils sont moins bons que le budget (+ CHF 483'000.- de charges) et moins bons qu'en 2017 (+ CHF 629'000.- de charges), mais nous constatons qu'il n'a été fait aucun prélèvement à la réserve conjoncturelle contrairement à ce qui était prévu initialement. Bien que plusieurs comptes présentent des améliorations, il reste clair que les augmentations de charges découlent non seulement de reports au niveau cantonal, mais aussi de décisions propres à la Commune. Le poste de charges du personnel, à lui seul, présente CHF 280'000.- de plus qu'en 2017. Au niveau du bilan, le poste des emprunts reste un élément préoccupant avec un montant de CHF 51 millions. Il génère, malgré le taux d'intérêt attractif, une charge de CHF 678'000.- Se basant sur ces comptes 2018 et sur le résultat de la votation concernant

l'augmentation fiscale, le PLR saisit l'opportunité de relever à nouveau que notre population souhaite que les autorités exécutives et législatives se donnent une vraie mission d'amélioration et se fixent un plan de route sur quelques années, visant à corriger les déficits récurrents, en prenant les décisions adéquates. A la lecture de ces comptes, il est évident qu'une réduction de charges de CHF 500'000.- à CHF 700'000.- n'est pas une utopie. A la grande majorité le PLR accepte les comptes 2018

Arrivée de Mme Patricia Wenger, la majorité passe à 17.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, remercie l'administration ainsi que le Conseil communal pour la clarté des comptes et des explications. Il acceptera les comptes 2018. Toutefois, pas dupe, le groupe relève que la réévaluation du patrimoine communal devrait quand même nous interpeller ; l'augmentation de fortune est plus que virtuelle.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, remercie l'administration communale et le Conseil communal pour la précision et la qualité des documents. La section souligne le gros travail effectué au quotidien par nos autorités afin de tenir le bateau le plus à flot possible. Le PSL relève aussi la somme de réflexions d'économie du Conseil communal sur laquelle les commissions et le Conseil général ont pu s'appuyer lors de la préparation du budget 2019, travail que le Conseil général a approuvé ou désapprouvé selon l'échelle de ses valeurs. Si le prélèvement des CHF 500'000.- à la réserve « politique budgétaire » avait pu se faire, le résultat aurait eu meilleure allure et aurait été au deçà du budget. Lors du vote, le PSL acceptera les comptes communaux à l'unanimité.

A titre personnel, Mme Gilliane Bürli relève avoir un doute. Le budget ne se montait-il pas à CHF 592'000.- ?

M. Roland Spring répond en rappelant que nous avons un déficit de CHF 1'092'000.- moins CHF 500'000.- pris dans la réserve, donc un budget déficitaire de CHF 592'000.- mais en réalité CHF 1'092'000.- si on ne touchait pas à la réserve.

Prises de parole individuelles.

Mme Nadine Schouller, en référence à l'article 37 du règlement organique, souhaite déposer une interpellation. La réponse n'étant pas de nature urgente et nécessitant un développement, le PLR attend une réponse étayée lors du prochain Conseil général. Au vu d'éventuels investissements à prévoir pour les années à venir, elle pense en particulier au projet de l'accueil de la petite enfance qui est un atout pour le développement de notre Commune. Mais au vu de la situation financière, au vu du taux d'endettement net et au vu de la dette nette par rapport au revenu, le PLR souhaite que le Conseil communal remette un comparatif de ces deux ratios avec les communes du littoral. Il devrait nous communiquer sa stratégie à moyen et long terme pour désendetter la Commune afin de ne pas transmettre aux générations futures une collectivité fortement endettée. Nous pourrions, sans être exhaustifs, imaginer un mécanisme supplémentaire dans notre règlement des finances comme un frein, qui serait par exemple un amortissement de la dette. Le PLR remercie d'avance le Conseil communal pour sa réponse détaillée lors du prochain Conseil général.

M. Jacques Savoy, nomme son intervention « comptabilité créatique ou quantique ». Selon lui, lors de discussions à la CFG, nous avons mis un accent sur les charges et revenus ordinaires de notre Commune. Si l'on tient compte des éléments extraordinaires, nous avons une situation différente. Lorsqu'il pose des questions sur cette partie, on lui répond que ceci reflète « une » ou « la » réalité. Dans ce cas, si cela reflète la réalité, nous devons adresser nos plus vives félicitations au Conseil communal qui, malgré un déficit ordinaire, est arrivé à augmenter les fonds propres de la Commune de 12,7 millions à 43,9 millions, une progression de fonds propres de 31,2 millions. Nous avons actuellement une réserve de politique

budgétaire d'environ 5,5 millions. La menace de la mise sous tutelle s'évapore complètement. Nous voici donc à l'aube de pouvoir investir dans de grands projets et de faire profiter nos concitoyens de notre bonne santé financière. Est-ce que tout cela est bien réel ? Les comptes 2018 nous permettent encore de voir aisément la différence entre la partie ordinaire et extraordinaire. Ceci va devenir plus difficile dans les prochaines années. Les membres de la CFG et de ce Conseil devront en tenir compte. Peut-être que les chiffres comptables ne reflètent pas toute la réalité.

Les membres du Conseil général procèdent à la lecture des comptes de fonctionnement. Le président annonce qu'il mentionnera les têtes de chapitres. Les questions relatives à ces têtes de chapitres seront traitées au fur et à mesure.

Intervention de M. Jacques Savoy concernant le compte de l'épuration des eaux usées. A ses yeux, comme le rapport des réviseurs l'indique clairement (page préliminaire 18 et 19), tous nos comptes autoporteurs présentent une augmentation de leur réserve de façon significative. Il s'interroge sur la question de la réserve d'approvisionnement en eau et en particulier celle qui sert l'épuration. Ne serait-il pas temps d'envisager de baisser les tarifs concernant cette épuration des eaux. Il sait que pour l'approvisionnement en eau clair et pour le port il y a des investissements qui se trouvent cachés derrière.

Pour M. Roland Spring, le responsable étant absent, il ne va pas répondre à sa place mais annonce que le Conseil communal va sérieusement étudier la chose.

Arrivée de M. Cédric Gremaud, 33 conseillers présents. La majorité est maintenue à 17.

Passage au vote.

Les comptes sont acceptés, à l'unanimité, par 32 voix.

<p><b>6. a) Nomination du Bureau du Conseil général</b>  <b>b) Nomination de la Commission financière et de gestion</b></p>
---

**a) Nomination du Bureau du Conseil général**

**Présidence :**

Le Canette, par Mme Gisèle Pauchard, a le plaisir de présenter M. Cédric Caillet qui n'est pas un enfant du Landeron mais qui est actif depuis plusieurs années, dans différentes fonctions au village.

**Vice-présidence :**

Le PLR, par M. Michael Jacot, a l'honneur de présenter Mme Nadine Schouller au poste de 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, a l'honneur de présenter Mme Maura Bottinelli au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidente.

**Secrétaires :**

L'UDC, par M. Stephan Bovet, présente M. Yves Jakob au poste de secrétaire. Il présente Mme Patricia Wenger au poste de secrétaire-adjointe.

**Questeurs :**

Le PLR, par M. Michael Jacot, a l'honneur de présenter Mme Claire-Anne Frier Ryser qui continuera d'œuvrer à son poste de 1<sup>er</sup> questeur.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, a l'honneur de présenter M. Jacques Devenoges au poste de 2<sup>e</sup> questeur.

Nomination par acclamation.

**b) Nomination de la Commission financière et de gestion**

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, reconduit ses deux membres, soit Mme Nadine Schouller et M. Michael Jacot.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, re-présente son candidat, M. Bernard Wenger.

Le Canette, par M. Jean-Philippe Senn, re-présente MM. Jacques Savoy et Gilles Boillat.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, a l'honneur de re-présenter Mmes Maura Bottinelli et Gilliane Bürli.

Nomination par acclamation.

M. Yves Jakob, président, arrivant au terme de son année de présidence de législature souhaite adresser le message suivant :

« Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux,

Nous voici arrivé au terme de mon année de présidence et ce soir je rends mon tablier de premier citoyen du Landeron. Je quitte cette fonction avec un brin de nostalgie. Durant cette année de présidence, j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger nos débats intenses et parfois remplis d'émotion. J'ai passé par des moments sereins et aussi par des moments de stress intenses. Je vous remercie de votre comportement durant ces débats et également de votre compréhension durant mes moments de flottement. Afin de pouvoir continuer à prendre les décisions importantes que la société nous demande de prendre, je constate que la préparation des conseils généraux se préparent également en commissions et dans les groupes de travail mis en place soit par le législatif, soit par l'exécutif. C'est pourquoi j'encourage les représentants des partis dans ces commissions et groupes de travail de bien faire passer les informations dans les groupes. J'espère que la dernière année de législature qui débute ce soir se passe comme les 3 dernières que nous venons de vivre ensemble. Je tiens aussi à remercier le Conseil communal ainsi que l'administrateur et l'administratrice-adjointe pour leur soutien durant cette présidence. Un autre volet intéressant de cette fonction de président est de représenter la Commune lors de différentes manifestations ou inaugurations diverses. Ces moments nous permettent de rencontrer des personnes et des lieux qui nous échappent de notre vie normale. Avant de clôturer mon discours, je tiens à féliciter le nouveau président, Monsieur Caillet, pour sa brillante élection et je lui souhaite une belle année de présidence pleine de débats intenses et émotionnels comme celle qui s'achève. Monsieur le président, je vous transmets la nouvelle clochette qui permet à tout président d'ouvrir les débats et, occasionnellement, de se faire entendre. Me voici arrivé au terme de mon bref discours de fin de présidence et au vu des températures caniculaires, je fais dans le bref. D'entente avec le nouveau président, nous allons procéder à une suspension de séance de 10 minutes pour le changement de bureau. En vous remerciant de votre attention, je suspends la séance. Merci. »

Applaudissements dans l'assemblée et suspension de séance.

Reprise de la séance.

M. Cédric Caillet, nouveau président, sonne la cloche et prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux,

Par ce petit mot, je tiens à vous témoigner ma reconnaissance pour la confiance que vous me témoignez ce soir en me permettant de prendre place au sein de ce bureau. Je tiens aussi à remercier mon prédécesseur, Monsieur Yves Jakob, qui m'a servi de modèle cette année dans sa façon de guider nos jeudis soirs de Conseil général et avec qui j'ai préparé celui-ci. Je le félicite aussi pour son travail au cours de cette année. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je vais me présenter brièvement. Je suis marié, et j'ai 2 filles qui suivent leur scolarité au C2T. Je suis landeronnais depuis 2003. Il paraîtrait que j'ai quelques résidus d'accent qui trahissent mon canton d'origine. Dans mon canton d'origine justement, on m'appellerait plutôt « Le » Cédric. Effectivement, ce petit déterminant devant les prénoms est une signature indélébile du canton du Jura. J'ai donc grandi dans ce canton voisin où j'y ai toujours une grande partie de ma famille. J'ai suivi une formation d'ingénieur HES en Informatique. Après mes études, j'ai travaillé à Bienne dans le chronométrage puis dans le secteur financier. Au-delà du rapprochement professionnel, c'est aussi et surtout le charme du Landeron qui nous a conduit, mon épouse et moi, à nous établir ici. J'adore notre région et je m'y sens bien. Je suis actuellement enseignant au CPLN et à l'Ecole Supérieure de Neuchâtel pour les informaticiens et les informaticiens de gestion. Mes enfants étant arrivés à l'âge de la scolarité, je me suis engagé au sein du comité l'APL pendant 7 ans afin de donner de ma personne pour la collectivité. L'intérêt et la curiosité politique naissent très vite en moi alors que je n'étais qu'apprenti. J'ai toujours suivi l'actualité politique avec intérêt, mais ce n'est qu'il y a 3 ans que j'ai décidé de m'engager. Au cours de ces 3 années, j'ai pu m'imprégner de l'ambiance, de l'engouement que certains sujets peuvent créer au sein du Conseil général. Pour cette dernière année de législature nous aurons à faire des choix parfois délicats pour notre Commune, mais je suis confiant que nous parviendrons à faire les bons choix pour les générations à venir. La face visible du Conseil général ce sont les jeudis soir où nous votons. La face cachée de notre travail est au sein des commissions. Certaines sont plus chronophages que d'autres et demandent plus d'investissement. Je vous remercie donc de ne rien lâcher et de continuer à vous engager dans vos diverses commissions. Cette dernière année de législature correspond bien sûr à une année électorale, j'ose espérer que la campagne sera conduite de manière intelligente et que la presse ne deviendra pas un terrain favori de combat. Voilà, je pense avoir fait le tour de ce que je souhaitais vous exposer. Je vous remercie pour votre attention et vous invite à continuer avec les points suivants à l'ordre du jour à savoir, l'arrêté 1401 - Regroupement des arrondissements de l'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel » .

Applaudissements dans l'assemblée.

<p><b>7. Regroupement des arrondissements de l'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel "</b>  <b>Arrêté 1401</b></p>
---

La parole est donnée à M. Pierre de Marcellis, directeur de la sécurité publique, lequel relate que le point 7 de l'ordre du jour qui nous occupe ce soir est le regroupement des arrondissements de l'état civil de Cressier, d'Hauterive et Neuchâtel. Dans le rapport très complet et détaillé que le législatif a sans doute étudié minutieusement, il pense que l'on trouve toutes les réponses aux questions que nous pouvons nous poser. Ce besoin de regroupement

s'est fait sentir cette dernière année, après plusieurs scénarii envisagés, suite à la démission d'une collaboratrice qui remplissait cette fonction jusqu'au 31 décembre 2017 et l'impossibilité de trouver une remplaçante, malgré les annonces passées dans le canton et ailleurs. Il faut dire que la fonction est particulière, dans le sens où il y a plusieurs critères cumulatifs pour pouvoir engager un ou une officier d'état civil. Principalement ces critères sont :

- » Etre titulaire du brevet fédéral, condition *sine qua non* pour assumer la responsabilité d'un arrondissement ;
- » Occuper un poste à 40% au moins ;
- » Il y a aussi des possibilités de formation, pour autant qu'il y ait une personne en poste.

La situation n'est pas simple, en pensant également aux suppléances en cas de vacances, maladie ou autres absences. La solution retenue est de se rapprocher de Neuchâtel au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour cela, il s'agit de licencier le personnel actuel dans le cadre de la procédure de suppression de poste, en respectant le délai de 6 mois, soit au plus tard au 30 juin 2019. En fait, auparavant, il y a lieu de tenir compte de ce qu'impose la loi lors d'une suppression de poste et de respecter le droit d'être entendu. Idéalement, la procédure doit être lancée au moins 15 jours avant l'échéance. Il présume que tout a été fait dans les règles. Ensuite, le personnel postule à la ville de Neuchâtel, qui engage aux conditions salariales et conditions de travail du statut de la ville de Neuchâtel. Entrée en vigueur du fonctionnement de la nouvelle structure, le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Concernant les coûts, il y a plusieurs paramètres à prendre en compte du fait qu'il y a plusieurs registres qui tiennent compte notamment :

- » Du registre de la famille qui est tenu dans le lieu d'origine ou le domicile ;
- » Des registres spéciaux qui sont tenus sur le lieu de l'événement, comme les naissances et les décès. Ces coûts sont aujourd'hui assumés quasi entièrement par la ville de Neuchâtel ;
- » De la prise en compte aussi des investissements pour la numérisation des feuillets d'état civil à répercuter sur les communes membres.

Il y a aussi la modification de la répartition de la charge réelle de travail soit 75% du temps de travail en fonction des habitants et 25% en fonction des origines. Concernant les mariages, une liste des lieux a été établie et, pour Le Landeron, c'est la Salle de Justice de l'Hôtel de Ville qui a été retenue. Le délai fixé aux communes pour se déterminer est fixé au 30 juin 2019, nous sommes donc dans la cible. A ce jour, toutes les communes qui se sont prononcées ont accepté le projet. Que se passe-t-il en cas de refus ? L'Etat de Neuchâtel examine si la commune peut légitimer 40% d'opérations d'état civil à un titulaire du brevet d'officier d'état civil et assurer la suppléance de ce dernier en tout temps. Aujourd'hui, la Commune du Landeron ne remplit pas, à elle seule, ces conditions et ne peut manifestement pas travailler seule dans son coin. En conclusion, M. Pierre de Marcellis invite les conseillers généraux à accepter l'arrêté 1401.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Au nom du PSL, Mme Gilliane Bürli remercie les autorités pour la clarté et la qualité du dossier. Le PSL regrette toutefois que le job ne crée que peu de passionnés. N'ayant pas le choix, le PSL soutient la demande du Conseil communal et votera cet arrêté à l'unanimité. Le groupe souhaite toutefois recevoir une explication sur la raison de l'augmentation du coût entre le budget 2019 de CHF 26'900.- et la nouvelle répartition selon comptes 2017 CHF 31'070.-.

M. Pierre de Marcellis réplique que la réponse a été donnée dans son intervention puisqu'à ce jour la situation n'est plus comparable à celle d'hier car les taux ont été changés à ce jour. L'arrivée de la numérisation est à prendre en considération. Il n'est pas en mesure de donner plus d'explications. Des tableaux sont à disposition, mais ce n'est pas lui qui a fait les calculs.



A préciser que Le Landeron a beaucoup de Landeronnais hors du Landeron, d'où le fait que les communes ont toutes des taux de répartition différents puisqu'il y a les « habitants » et les « originaires ». Avec ce doux mélange, nous arrivons aux tarifs évoqués.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, souhaite compléter en mentionnant que le groupe accepte la réponse mais qu'il est toujours décevant lorsqu'on se regroupe avec d'autres gens que les coûts soient plus élevés. Certes, le PSL est obligé d'accepter ayant bien compris que l'informatisation des documents va coûter cher la première année et ceci va augmenter passablement le coût mais, pour le reste, une petite incertitude demeure. Le PSL votera tout de même cet arrêté.

M. Pierre de Marcellis précise que la ville de Neuchâtel assumait auparavant tout le travail concernant les naissances et les décès. Aujourd'hui, la charge de ces frais sera répartie entre les communes.

Pas de prises de parole individuelles.

Passage au vote.

L'arrêté 1401 est accepté par 24 voix, sans oppositions.

**8. Crédit d'engagement de CHF 135'000 pour divers travaux d'amélioration et de rénovation du hangar du feu**  
**Arrêté 1402**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, lequel mentionne avoir visité les infrastructures, avec le commandant des sapeurs –pompiers, en fin d'année dernière, afin d'évaluer les travaux de rénovation et d'amélioration à envisager dans ces locaux. Ces travaux touchent principalement la partie sud du hangar. Ils sont détaillés et décrits dans le rapport. Il s'agit d'une première étape urgente. Une deuxième étape devrait suivre. Nous devons reprendre l'étude déjà faite pour évaluer la possibilité de création de vestiaires supplémentaires puisque les vestiaires se trouvent actuellement dans la structure où se trouvent les camions de pompiers. Ce dossier prendra du temps. Cette demande de crédit concerne donc la première étape. Bonne nouvelle, nous avons reçu la confirmation de l'ECAP qui versera une subvention de CHF 30'000.- pour ces travaux. Cet élément n'était pas connu au moment de l'établissement du rapport mais cette information a été transmise de suite à la CFG. Le Conseil communal demande au législatif d'accepter l'arrêté 1402.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Yves Jakob, au nom de l'UDC, souligne que durant la séance de préparation, le groupe a étudié la demande de crédit avec un grand intérêt. Le groupe n'est pas du tout opposé à tous travaux dans le hangar du feu. Cette demande de crédit d'engagement pour les divers travaux d'amélioration et d'entretien demandés ce soir interpelle tout de même. L'UDC est surpris du montant total prévu, qui est sûrement réaliste, car il ne pense pas que ce montant soit sorti d'un chapeau. Ce qui inquiète le groupe, c'est l'avenir stratégique et le développement futur du point de départ du Landeron. Se posent les questions suivantes, primordiales à ses yeux :

- » Le maintien du point de départ est-il garanti dans un futur à moyen terme ?
- » Le parc de véhicules et d'engins va-t-il augmenter ou diminuer ?
- » Les effectifs vont-ils également fluctuer en plus ou en moins ?

En fonction de ces principales préoccupations, l'UDC se demande si dans un proche avenir, la surface et le volume actuels sont suffisants et s'il ne faudra pas agrandir, en finalité, le hangar. Comme évoqué en préambule, l'UDC n'est pas opposé à toute dépense pour le hangar du feu, mais le groupe a comme principe de cautionner des dépenses censées et ciblées. C'est pourquoi le groupe UDC demande une non-entrée en matière, dans le but que l'exécutif revienne rapidement avec une nouvelle demande de crédit en tenant compte des préoccupations de ce soir et de pouvoir ainsi disposer de ces éléments qui semblent importants afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause.

M. Pierre de Marcellis, répond que, depuis sa plus tendre enfance, la construction d'un nouvel hangar du feu était au plan des intentions, projet qui a été éliminé l'année dernière. Une rencontre sur place avec le commandant a confirmé que le hangar actuel convient malgré la présence de plus d'hommes qu'auparavant puisque St-Blaise et Marin nous ont rejoint. Une nouvelle répartition des points de départ a eu lieu. Beaucoup ont été fermés dont Marin, contre leur vouloir. L'ECAP qui se charge de l'organisation du feu dans le canton a estimé que Marin n'avait plus besoin de ce point de départ. Le Landeron a été conservé comme point de départ bien au-delà du moyen terme. Afin d'optimiser au mieux le hangar pour qu'il corresponde aux besoins de pompiers, deux portes seront à remplacer, un nouveau véhicule est arrivé, d'autres sont partis.

M. Roland Spring mentionne que l'exécutif a fait suivre, à la financière, où le parti UDC était également représenté, la lettre de l'ECAP mentionnant que le subside sera accordé sous réserve du maintien de l'affectation du bâtiment au profit des sapeurs-pompiers de la région pour une durée minimale de 10 ans. Certes, les choses peuvent changer mais nous avons une certaine garantie puisque l'ECAP est d'accord de subventionner à raison de 25%.

Prises de parole individuelles.

M. Jean-François Toedtli demande la non-entrée en matière sur cet arrêté. Il est en faveur de travaux mais dans un ensemble et non pas seulement une moitié de local pour refaire une affectation pour le nettoyage des appareils respiratoires. Ce local a besoin d'un grand coup de frais, de rénovation. Des photos à disposition rendent compte de fentes dans les murs porteurs, de fentes à côté des dins porteurs plafond. Selon lui une refonte complète de la demande de crédit pour une rénovation de ce bâtiment est nécessaire. Il n'a rien contre les pompiers mais ce local n'a pas changé depuis 20 ans, donc il demandera, là-aussi, la non-entrée en matière.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, demande une interruption de séance d'une durée de 5 minutes.

Interruption de séance accordée par le président jusqu'à 20h25.

Reprise des discussions.

Mme Maura Bottinelli aimerait une précision : est-ce que les locaux, après les travaux qui sont prévus de rénovation seront sécurisés ? Est-ce que les lieux ont été visités par un ingénieur qui a donné confirmation que les lieux seront utilisables et vivables ? On se trouve à nouveau dans une situation où l'on montre des photos qui visent un peu à jouer sur l'émotion. On voit des fentes. Si on paye des gens compétents pour aller faire des études et contrôler si des choses sont vivables ou pas, fonctionnelles ou pas, à la fin il faut faire confiance aux spécialistes. On ne peut pas imaginer être tous spécialistes en tout.

M. Roland Spring, rappelle que ce dossier est venu des pompiers et plus spécialement du commandant des pompiers, M. Bonvin, responsable des pompiers volontaires du littoral. Il a obtenu l'accord de sa direction, qui soutient le projet. Il a obtenu l'accord de l'ECAP qui soutient

le projet. Il s'est rendu sur les lieux. Au départ les pompiers du Landeron avaient initié ce projet-ci en s'approchant d'un bureau d'architectes, membre des pompiers du Landeron, avec l'appui de nos services techniques. Comme évoqué, dans une première phase, l'idée est de rénover les locaux sud pour une question de fonctionnement de la caserne du Landeron. Les locaux seront séparés en deux. Il y a actuellement deux véhicules mais il n'y en aura plus qu'un. Monsieur Bovin a confirmé que c'est ce qu'ils ont besoin dans une première phase. Pour le reste, il n'y a pas d'urgence. M. Roland Spring n'a en outre pas connaissance qu'un bureau d'ingénieurs ait contrôlé s'il y avait des fissures ou des choses dangereuses. Nous avons eu un bureau d'architecture et nos services techniques ont confirmé qu'à ce stade on s'en tient à cette première phase. Si on devait maintenant prévoir des nouveaux locaux ou des nouveaux vestiaires, ce qui correspond à un vœu des pompiers du Landeron, cela prendra beaucoup plus de temps pour monter le dossier. Ceci permettra ensuite d'envisager une rénovation peut être plus complète pour la partie des grands locaux. Encore une fois, à la demande du service des pompiers du littoral, M. Roland Spring demande d'accepter cet arrêté.

M. Yves Jakob confirme que l'UDC maintient la non-entrée en matière.

Passage au vote.

M. Cédric Caillet, président, précise que pour le vote de non-entrée en matière, il s'appliquera, tout au long de l'année, à demander « qui accepte l'entrée en matière » et qui « combat l'entrée en matière ». Il posera systématiquement les deux questions afin d'éviter une incompréhension.

L'entrée en matière est acceptée par 18 voix contre 11.

L'arrêté 1402 est accepté par 20 voix contre 7.

**9. Crédit d'engagement de CHF 18'000 pour la réalisation d'une enquête auprès de la population concernant le futur institutionnel de la localité**  
**Arrêté 1403**

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, conseiller communal et président du groupe de travail, lequel tient à souligner que ce que le rapport ne dit pas, c'est la bonne entente qui a présidé aux débats du groupe de travail. Il ne dit pas non plus que tous ses membres, représentants des quatre partis landeronnais, ont approuvé sans restriction le modèle qui est soumis à votre approbation ce soir. Ce que ce rapport ne rappelle pas, c'est le résultat du vote du Conseil général du 25 octobre 2018 qui encourageait l'exécutif à étudier la motion du groupe Canette par une majorité de 22 voix favorables. Ce que le rapport ne dit pas non plus, c'est que, en peu d'années, les méthodes de consultation ont fondamentalement changé. Ce n'est pas moi qui le dit, mais bien le professeur ordinaire Dario Spini, directeur du pôle de recherche national LIVES de l'UNIL, entendu dernièrement à Yverdon dans le cadre d'un séminaire. « Les Autorités, disait-il, doivent se poser en facilitatrices de consultations préalables des populations intéressées ». Et il donnait l'exemple de l'association COSY (pour Conseil des Séniors d'Yverdon) qui a démarré sur l'impulsion de l'exécutif communal qui a invité les Yverdonnoises et Yverdonnois à suggérer des modes de fonctionnement et d'aménagement en faveur des 65+. Aujourd'hui, cette association compte 170 membres, collabore avec les Autorités et contribue à nombre d'améliorations dans la ville d'Yverdon. Dès lors, pourquoi ne ferions-nous pas confiance aux Landeronnaises et Landeronnais ? Certes, les autres communes n'ont pas encore été invitées à apporter leurs touches à une enquête que d'aucun aurait voulu à une plus large échelle. Notre Conseil communal croit cependant fermement en l'importance d'une consultation locale qui lui, qui nous, donnera des idées, des pistes, des orientations dont nous pourrons tenir compte pour construire un projet solide. En

conclusion, le Conseil communal considère que nous pourrions discuter encore longtemps de la façon de procéder, mais que chacun d'entre nous doit accepter qu'une majorité ou la totalité des habitants de ce village ait la possibilité de s'exprimer sur un sujet qui nous concerne tous. Il remercie les conseillers d'accepter l'arrêté 1403.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, considère la démarche de sonder la population raisonnable, nécessaire et démocratique. Il félicite les proposant qui, après le vote populaire contre la fusion à 8 communes, tiennent la parole donnée en la proposant. Cela va tout à leur honneur. Le problème est que, selon le PSL, le moment est mal choisi. Les esprits ne sont pas encore apaisés et, dans les communes qui seraient susceptibles d'être envisageables pour une fusion avec notre village, on nous tient encore rigueur pour la non-acceptation de la proposition précédente. La preuve en est que la question revient sur le tapis à chaque rencontre intercommunale. La mise sur pieds d'un tel sondage pourrait donc être perçue par nos futurs partenaires comme un signe d'arrogance de notre part. La consultation préalable des exécutifs de nos voisins serait peut-être souhaitable afin d'avoir une stratégie commune. Le PSL propose donc de garder cette proposition au chaud pour la prochaine législature, dans l'espoir que le temps soit plus favorable et de voter la non entrée en matière pour ce crédit.

L'UDC du Landeron, par M. Stephan Bovef, a longuement débattu sur l'arrêté 1403. Le groupe est partagé et a décidé de laisser le libre choix de vote.

Pas de prises de paroles individuelles.

Passage au vote.

L'entrée en matière est refusée par 17 voix contre 13.

## **10. Projet d'arrêté du groupe PLR concernant la réduction du soutien financier communal pour les transports scolaires**

M. Cédric Caillet, président, rappelle que s'agissant d'un arrêté et au vu de l'article 35 du règlement organique, la discussion est renvoyée à la prochaine séance du Conseil général. Toutefois, un membre du Conseil général a la possibilité de demander la discussion immédiate et si tel devait être le cas, elle sera votée. Il donne la parole aux cosignataires de l'arrêté.

M. Jean-Marc Jeanneret, au nom du PLR, ne demandera pas l'urgence pour cet arrêté. Il fait suite au dernier Conseil général où le PLR avait cherché à trouver un compromis avec un amendement qui paraissait raisonnable et donnait un équilibre au niveau des sociétés locales. Cet amendement a été balayé. Le PLR présente ses excuses, se qualifiant d'autiste, n'ayant pas écouté. Apprenant de ses erreurs, il revient à la charge avec une proposition d'arrêté. Il est clair que quand on trouve des solutions à l'amiable ou de conciliations, on n'y répond pas et on devient plus méchants en montrant davantage les dents. Donc le PLR propose un projet d'arrêté qui réduit à CHF 35'000.- la subvention à l'APL. Deux éléments fondamentaux motivent le dépôt de l'arrêté. Premièrement, certains membres du législatif s'étaient exprimés pour mettre un moratoire sur des dépenses. Les citoyens ont décidé. Ils refusent toute nouvelle hausse d'impôts ou cette nouvelle hausse d'impôts de 2 points. D'autre part, le PLR est convaincu que l'APL, qui a une très grande histoire, au départ, était conduite et menée par des membres qui eux-mêmes étaient conducteurs de ces deux bus et s'investissaient personnellement dans cette démarche. A un moment donné avec toute sorte de modification

de la législation, dans ce canton et au niveau fédéral, il n'a plus été possible d'utiliser les parents pour conduire ce bus, ce qui a conduit à cette solution-là. Le PLR a aussi reçu, en date du 21 juin dernier, un courriel de l'APL qui constate aussi que le Landeron a des difficultés et qu'ils font une proposition de restituer 80% de leur bénéfice et 20% resterait dans leur caisse. Donc en l'état actuel, en prenant connaissance du courriel de l'APL, le PLR maintient son arrêté qui sera développé et discuté lors du prochain Conseil général et il demande au Conseil communal de chiffrer ce que cela pourrait apporter en réduction de la subvention et d'autre part si ce mode de faire est pérenne ou pas. Il remercie d'ores et déjà le Conseil communal pour ce travail supplémentaire que lui demande le PLR.

M. Jacques Savoy, rappelle que ce thème a été abordé il n'y a pas très longtemps et propose dès lors de passer à la discussion, sauf si le Conseil communal s'y oppose.

Le Conseil communal, par son président, M. Roland Spring, confirme ne pas s'y opposer.

Passage au vote.

La discussion immédiate est acceptée par 23 voix contre 6.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Thomas Froelicher, au nom du PSL, se dit fort surpris de découvrir, dans le cahier du Conseil général n°20, l'arrêté du PLR concernant la réduction drastique de la participation communale aux transports scolaires. Il y a un peu plus d'un mois, nous avons voté, à une forte majorité, le maintien de cette subvention. Il est vrai, certes, que nous n'avons pas eu la hausse d'impôts espérée mais cela était fort prévisible. De ce fait, pourquoi devoir revoter un arrêté qui a déjà été voté un mois avant. Au risque de ce qui a été dit lors du précédent Conseil général, baisser de CHF 20'000.- la participation communale aux transports scolaires signifie la fin de l'APL et des transports scolaires. Il remercie les conseillers de voter en leur âme et conscience.

M. Jean-Marc Jeanneret souhaite mettre les éléments sur la table. Lorsque les discussions ont eu lieu, l'APL était favorable à la réduction des CHF 5'000.- qui avait été proposée comme amendement. Il avait été prévu, semble-t-il, d'augmenter les cotisations des membres. A ce jour, si on analyse bien les bénéficiaires de ce service, on constate, comme évoqué par un représentant du Conseil communal, que la majorité des citoyens et citoyennes qui utilisent ce service, peuvent participer de manière plus prédominante à l'effort de la Commune. Dans sa grande sagesse, le Conseil communal avait prévu un montant de CHF 5'000.- pour les quelques familles qui avaient vraiment des difficultés. Donc au jour d'aujourd'hui, on peut continuer de s'enterrer, de mettre la tête dans le sable et de dire « non, non, tout va bien ». Le peuple l'a bien dit : « non, nous ne voulons pas d'augmentation d'impôts ». Il n'y a pas de tabous et tous les éléments devront être repris et discutés. Peut-être que si l'arrêté ne passe pas, le PLR viendra avec une nouvelle demande de simplement supprimer complètement la subvention et venir avec des moyens peut être plus écologiques comme par exemple, le *pedibus* et le *vélibus*, ce qui permettrait à nos jeunes de se déplacer depuis la rue du Jura en vélo, ceci leur ferait les muscles, ça leur donnerait des poumons et ceci se ferait en toute sécurité puisqu'il y a la possibilité de passer soit par Bellerive ou par le haut, accompagnés avec des parents et des grands-parents. Il se dit prêt, lui aussi, à faire l'effort physique de les accompagner. Au jour d'aujourd'hui, il faut que chaque citoyen fasse un effort au niveau de la Commune pour que nous puissions maîtriser nos charges, tous ensemble et de manière constructive. Or si tout le monde se crispe, et bien le PLR reviendra à la charge. C'est la liberté, la démocratie. Le PLR demande aux conseillers d'être bienveillants avec leur projet d'arrêté.

Prises de parole individuelles.

M. Gregory Mallet relate que cela peut choquer que l'on revienne avec un thème déjà voté lors de la séance du dernier Conseil général ce qui rend très facile la recherche du pv puisqu'il est dans le cahier d'aujourd'hui. Dans sa modeste carrière politique, cela lui est déjà arrivé. Ce n'est pas une première. Il mentionne avoir bien entendu le message du peuple qui en a marre de payer beaucoup d'impôts et potentiellement toujours plus d'impôts. Il est clair que nous allons devoir chercher des sources d'économies de manière coordonnée et non « à la hache » comme proposé ce soir. Il fait partie de ceux qui ont soutenu l'amendement lors du dernier Conseil général et ne voit pas la raison pour laquelle l'APL ne contribue pas, elle aussi, aux efforts financiers faits par les sociétés locales sur cette année 2019. Chaque société locale a un contrat qu'elle doit honorer. Si ceci se fait de manière coordonnée il n'y a pas de raison de mettre en péril l'association. Donc ne soyons pas choqués par la proposition faite par le PLR. Il y a une raison que l'APL contribue à l'effort demandé à toutes les autres sociétés locales. N'oublions pas les vertus du dialogue. Il suggère au Conseil communal de reprendre les discussions avec l'APL afin qu'une solution soit coordonnée et négociée comme avec toutes les sociétés locales qui font bouger Le Landeron.

M. Jacques Savoy se dit attentif aux arguments avancés et de l'effort qui est demandé aux sociétés locales. Le projet présenté ici correspond à une baisse de 36.4% ce qui veut dire mettre la tête sous l'eau de cette association. Il ne peut pas l'admettre alors que la décision a été prise il y a seulement un mois.

Mme Maura Bottinelli revient sur la forme qui est utilisée ici. Elle veut bien que quelqu'un ait voulu faire la sourde oreille par rapport aux décisions prises par le Conseil général. Elle conçoit qu'une décision du Conseil général puisse être remise en discussion directement après qu'elle ait été prise. Mais ce qui ne lui convient pas et qu'elle trouve profondément en déni de la démocratie c'est quand on nous dit : « quand on n'accepte pas notre proposition on devient méchant, on est mécontent et on montre les dents ». Il lui semble que ceci n'est pas leur rôle. On a été élu pour protéger les citoyens et les représenter, pour avoir chacun son idée. Mais la méchanceté n'a pas lieu d'être dans ce lieu ici. Montrer les dents se justifie pour défendre une cause avec passion, mais montrer les dents pour intimider les autres et dire que si on n'accepte pas cette proposition on reviendra le mois prochain avec une proposition encore au rabais lui paraît vraiment un déni de démocratie. Elle pense que l'on devrait peut-être se remettre un tout petit peu en question.

M. Stephan Bovet est entièrement d'accord avec les propos de Mme Bottinelli.

M. Jean-Marc Jeanneret ne pense pas être méchant. On cherche des solutions. Et l'intervention du préopinant suggérant de trouver le dialogue et les solutions était tout à fait acceptable à ses yeux. Mais si chacun se braque sur ses positions, le PLR continuera à défendre le vote du peuple qui dit non à toute augmentation d'impôts. L'APL était prête à faire un geste. Les membres du législatif ont décidé de voter aujourd'hui, alors on votera aujourd'hui. Mais ils doivent se rendre compte qu'ils ont eux aussi une responsabilité de prendre des décisions qui vont dans le sens de réduire les charges. Nous devons être attentifs aux arguments de l'exécutif lorsqu'il présente différents rapports. Le PLR maintient sa position et continuera de faire des propositions. Certaines viendront sur la table encore aujourd'hui, pour des recherches d'économies et d'optimisations dans le fonctionnement de notre Commune.

Passage au vote de l'arrêté non numéroté.

La proposition d'arrêté du PLR est refusée par 25 voix contre 5.

## 11. Divers

Pour Mme Anne Amico Guyomarch la question qui se pose à notre Commune, comme à notre canton est : « quand sortirons-nous de cette spirale folle de l'endettement ? ». On peut remarquer que plusieurs familles riches ont quitté Le Landeron suite à cette fiscalité abusive et que ce sont les classes moyennes qui travaillent sur place qui supportent l'édifice fiscal sur leurs épaules. Beaucoup d'artisans, indépendants, se rapprochent doucement de la retraite. Il faudra bien envisager un renouvellement économique qui répond aux nouveaux challenges de la société. Ces challenges passent par la digitalisation, le numérique et les nouvelles technologies. C'est ça l'avenir, pas du social empilé sur du social. Le parascolaire dérive souvent vers le seul ludique et c'est aux parents à assurer cela à leurs enfants. Concentrons-nous peut-être sur cette réflexion : « comment bien gérer l'argent public, sans appauvrir le citoyen ».

M. Jacques Savoy, regrettant de devoir prendre la parole, estime que l'on ne peut pas tenir n'importe quel propos dans notre conseil. Ainsi dans le pv du jeudi 9 mai, en page 228, on indique « S'il vous plaît, s'il n'y a rien à discuter, circulez il n'y a rien à voir et on vote tout de suite. On fait comme en Iran, on ferme les partis et on les met en prison ». On parlait du parascolaire et les propos visaient clairement le Conseil communal. Un parallèle a été fait. Peut-on accuser le Conseil communal de vouloir instaurer une république islamique ? Certainement pas. Une communauté chiite ? Non pas du tout. Est-ce que le Conseil communal aurait des arrangements secrets pour favoriser une école coranique sur notre territoire, voire un parascolaire islamique ou des transports scolaires sur tapis volant de prière persan ? Rien de tout cela, rien de religieux ou ayant une tendance religieuse ne peut être incriminer au Conseil communal. Alors on lui reproche une tendance autoritaire, dictatoriale, une volonté de nous préparer un « Comité de salut public » dirigé par un Robespierre ? Et qui serait ce Robespierre des temps modernes ? Non cela n'a pas de sens. Donc, rien de religieux. rien d'autoritaire. Il n'y a donc aucune similarité entre le gouvernement iranien et ses coutumes et notre Conseil communal. Alors pourquoi comparer le Conseil communal à l'Iran ? Pour des effets oratoires ? Des effets de manche vides de sens ? Pour créer des *fake news* ? S'il vous plaît, laissons les infox de l'autre côté de l'Atlantique. Dans tous les cas, M. Jacques Savoy ne peut souscrire à ces paroles.

Mme Gilliane Bürli, au nom du PSL désire faire une interpellation concernant l'installation de la 5G au Landeron. Quelle sera la position du Conseil communal du Landeron face aux demandes d'installations de la « 5G » ? On en parle beaucoup dans la presse beaucoup sont pour, d'autres restent en mode silencieux et certains tirent la sonnette d'alarme. On nous dit qu'il y a des risques importants de nuisance pour les humains, les animaux, les oiseaux ainsi que les végétaux. Je vous rappelle que l'OMS a classé les ondes électromagnétiques dans la catégorie des cancérigènes possibles en 2011. Swisscom et ses concurrents devraient d'ici à 2020, installer des milliers de nouvelles antennes pour la « 5G ». En 2017, 170 scientifiques, issus de 37 pays dont la France, ont demandé un moratoire sur le déploiement du réseau de téléphonie mobile de cinquième génération « 5G », jusqu'à ce que des études d'impact sanitaires et environnementales sérieuses et indépendantes aient été réalisées préalablement à toute mise sur le marché ». Ils craignent une augmentation générale et massive de l'exposition aux ondes du sans-fil, dont les risques sanitaires commencent à être reconnus.

Mme Maura Bottinelli pense que tout le monde dans le village a dû remarquer les plaquettes fixées à toutes les entrées du village qui signalent que le Landeron fait partie des plus beaux villages de Suisse. Elle a pour sa part consulté le rapport annuel qu'elle a trouvé fort instructif. Une question la taraude tout de même. Si elle a bien compris que le but de l'association est de préserver et de valoriser le patrimoine et l'image des villages associés, ce qui ne lui est pas clair c'est ce que nous faisons, nous, pour cela. Elle souhaiterait que le Conseil communal explique si la Commune a entrepris des démarches pour mettre en valeur nos atouts ou si

nous nous sommes contentés de poser ces plaques sur nos routes principales comme des médailles sur notre poitrine, attribuées une fois pour toutes comme un devoir accompli.

M. Jean-Claude Egger rétorque que si nous faisons partie des plus beaux villages, c'est d'abord parce qu'on est venu nous chercher. Ce n'est pas parce que nous nous sommes inscrits à une association pour faire bien dans le paysage. Si on est venu nous chercher, c'est pour la qualité de notre Bourg, pour son architecture et pour les compositions internes et externes qui l'habitent. C'est également parce qu'au sein de ce Bourg, il y a des fontaines, il y a une croix, il y a des allées d'arbres qui sont protégés et qui font partie du patrimoine et auxquels on ne peut pas toucher. Et c'est par ces éléments-là que le président de cette association, Monsieur Quattropani, nous a contacté et nous a demandé si Le Landeron était intéressé à faire partie de cette association-là. Le Conseil communal est assez fier de faire partie de cette association puisqu'on y retrouve des villages comme Morcote, Schwellbrunn, La Neuveville, Erlach. Donc on a effectivement, dans notre environnement immédiat, de quoi développer un argument touristique fort pour permettre aux visiteurs de visiter ces trois villages qui font partie de l'association. Il invite les conseillers à se rendre dans ces lieux, cela vaut vraiment la peine.

M. Roland Spring souhaite compléter, ayant assisté aux assemblées générales de l'association depuis 2 ans. Il reconnaît humblement qu'on pourrait faire davantage au niveau de la Commune. Or nous avons deux mains. On ne peut pas tout faire. On nous bombarde de motions. On a beaucoup de choses. Il est vrai que l'on devrait faire beaucoup plus pour mettre en valeur notre patrimoine. On réfléchit aussi, dans le cadre des contacts avec les communes d'Erlach et de La Neuveville pour voir ce qui peut être fait entre les trois communes. On a maintenant répertorié les sites à visiter au Landeron. Une nouvelle plateforme devrait également prochainement être à disposition pour faire connaître les particularités des 33 villages. Donc on devrait faire beaucoup plus mais on y travaille.

M. Jean-Claude Egger complète en informant les conseillers que la Commune va organiser, avec la Fondation de l'Hôtel de Ville, les journées du patrimoine culturel les 14 et 15 septembre prochains. Les personnes sont invitées à consulter le site de la FHVL et également le site de la Commune car, dans ce cadre-là, des activités seront proposées au Landeron, non seulement dans le Bourg mais également dans des bâtiments tels que le C2T et le nouveau bâtiment administratif.

Mme Maura Bottinelli remercie pour les informations transmises et reste en attente de voir la suite.

M. Jean-Marc Jeanneret informe que le PLR remettra au Conseil communal deux motions intitulées : « Economisons aussi dans les syndicats intercommunaux » et « Quel avenir pour l'administration communale à l'heure de la digitalisation et numérisation ». A titre privé, il souhaite remercier l'administration communale et en particulier Monsieur Bourquin pour des téléphones aimables aux personnes âgées pour s'assurer que ces dernières s'alimentent et surtout boivent suffisamment. La personne qui l'a contacté s'est montrée émue et très touchée par ce téléphone.

M. Thierry Linder transmet quelques nouvelles du CAP, comme à l'accoutumée. Le CAP bouge, voilà maintenant presque six mois que le CAP, Centre d'animation socioculturelle jeunesse, a repris ses activités en faveur de la jeunesse de notre région. Un accueil libre pour les ados, de l'animation hors murs pour aller à la rencontre des jeunes dans leur environnement immédiat et un accompagnement dans la réalisation de projets proposés par les jeunes : c'est par ces trois axes de prestations que le CAP vise désormais à être au service de la jeunesse des villages de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières. Le programme de juin proposé par le CAP en est d'ailleurs le reflet :



- » des animations sur le temps de midi au C2T ont été réalisés, ces essais ayant été concluants, cette prestation sera proposée de manière régulière dès la prochaine rentrée scolaire.
- » la participation au projet Dimension 13'17 proposant un accueil ados à Festi'Neuch,
- » un après-midi d'animations à Cornaux (et dans d'autres villages en juillet)
- » Les 25 et 26 juin dernier, le CAP a participé à une semaine de sensibilisation organisée par le C2T pour les 9e Harmos. Dans le cadre de cette semaine, 5 classes ont été accueillies successivement au CAP pour un atelier de sensibilisation à la participation citoyenne. Les animateurs ont proposé aux élèves une activité consistant à imaginer leur village idéal pour la jeunesse et à en construire une maquette à l'aide de matériaux de récupération. A l'aide de ces maquettes, les animateurs ont ensuite fait émerger des idées de projets venant des jeunes. Les jeunes ont ensuite pu s'inscrire pour être recontactés après la rentrée scolaire pour affiner ces projets et en réaliser certains. L'activité a rencontré un franc succès auprès des jeunes. Une trentaine de jeunes se sont inscrits pour être recontactés après l'été.
- » Le 5 juillet prochain, dernier jour d'école au C2T, l'apéro traditionnel suivant la remise des bulletins aux 11e Harmos se déroulera cette année au CAP.
- » La réception du nouveau Bus du CAP est prévue demain, il nous permettra de renforcer notre activité hors-murs et augmentera notre visibilité

Sur le plan des forces humaines, le CAP deviendra un lieu de formation dès le mois d'août, avec l'accueil d'une stagiaire HES pendant 6 mois. Nous aurons donc, sans coût supplémentaire à notre disposition deux bras et une tête de plus pour soutenir toutes ces activités.

Des projets par les jeunes, pour les jeunes. L'équipe du CAP est notamment en lien avec un groupe de jeunes de Lignièrès souhaitant fortement s'impliquer dans la vie de leur village pour le dynamiser. Avec l'accompagnement du CAP, cette envie est devenue un projet concret puisque les jeunes se sont désormais fixés comme objectif la création d'une association de jeunesse, qui devrait voir le jour très prochainement et par la suite développer des activités et des événements à Lignièrès.

SportsNight. La possibilité de faire du sport dans une ambiance sympa et détendue un samedi soir, voilà l'idée qui a réuni 6 jeunes de la région de 14 à 17 ans.

Une collaboration avec le C2T et l'aide des animateurs du CAP leur ont permis de réaliser ce projet en proposant une soirée multi-sports, nommée « SportsNight », le samedi 22 juin au C2T. Du foot, du basket, du uni-hockey et un sport « mystère », ont permis à une trentaine de jeunes, élèves au C2T, de bouger et de s'amuser un samedi soir grâce à ces 6 jeunes.

CAP sur l'été ! Fêter la réouverture du CAP en invitant toute la population : c'est ce qui tenait à cœur à un autre groupe de jeunes qui s'étaient mobilisés l'année passée pour que le CAP puisse revivre. Avec l'aide des animateurs, ces jeunes ont ainsi imaginé et organisé une soirée festive, permettant à tous de découvrir le CAP : Un bar et des grillades, un apéritif dînatoire, des jeux pour les jeunes et les moins jeunes, une terrasse à l'ambiance estivale et un concert du groupe landeronnais *Oxymore* seront proposés le vendredi 28 juin au CAP pour fêter dignement cette réouverture et le début de l'été ! CAP sur l'été !, vendredi 28 juin au CAP, dès 17h30. Enfin, le CAP sera ouvert durant les deux premières semaines des vacances scolaires. Les accueils ados au CAP auront lieu et des activités hors-murs dans les autres communes seront proposées. Le CAP sera ensuite fermé du 22 juillet au 9 août. Il souhaite un bel été aux conseillers.

M. Michael Jacot souligne qu'il a été porté au PLR par l'administrateur que pour faire partie du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN), point 4 de l'ordre du jour, il était nécessaire d'être membre du législatif.

Dès lors, le PLR retire, malheureusement, la candidature de M. Fabrizio Guizzardi et proposera un nouveau membre lors d'un prochain Conseil général.

Mme Nadine Schouller trouve certaines interventions très déplacées. Les mots sont sortis de leur contexte. On peut dire les choses mais dans d'autres termes. Quant on dit qu'en politique « vos amis peuvent être vos ennemis et vos ennemis vos amis » et bien c'est juste. Les élections arrivant, tout est permis... Elle souhaite de bonnes vacances à toutes et tous et se réjouit de retrouver le Conseil général cet automne.

Mme Cindy Kohler suggère aux conseillers, après avoir été soutenir le CAP vendredi, d'aller soutenir la fête de la jeunesse, samedi. Les festivités se dérouleront sous le thème de la « fête de la nuit ». Cette fête est organisée par le CESC. Les enfants sont prêts. Avec l'aide de leurs enseignants, ils ont préparé leurs costumes et se réjouissent. La fête débute à 10h00 dans la vieille ville avec croissants et jeux pour les enfants. A midi il sera possible de se restaurer sur place. Dès 14h30 l'entrée dans la nuit se fera par une *Flashmob* dans la cours de l'école primaire suivie du cortège. Diverses activités sont prévues l'après-midi et le soir disco et possibilité de souper sur place. Les enfants et le CESC comptent sur le soutien des conseillers.

M. Christophe Voirol a été interpellé par un citoyen qui a reçu une lettre de la Commune de la part de la Commission du feu concernant la non-conformité des bâtiments. Il relève les articles de lois caduques mentionnés dans la correspondance envoyée aux citoyens. Il se dit surpris que la Commune adresse des lettres avec des articles de lois caduques. Cela l'interpelle.

M. Roland Spring prend note de la remarque et relève qu'un contrôle sera effectué sur ce qui s'est passé.

M. Roland Spring souhaite une très belle année au nouveau président du conseil général et à toutes les personnes nommées ce soir. Il souhaite partager une information que lui a transmis M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, absent ce soir, concernant le télé-réseau. Il lit son message : « Le Conseil communal souhaite vous informer que la décision finale de la dissolution du syndicat du télé-réseau de La Neuveville et environs a été entérinée par son législatif le 11 juin 2019 à La Neuveville. Cette opération a été voulue par l'ensemble des communes membres, car il n'avait plus d'utilité depuis l'abandon, il y a quelques années, des signaux analogiques et sa station de tête. Depuis plusieurs années d'un point de vue technique, les signaux du télé-réseau du Landeron ne transitaient plus par la Neuveville mais nous étions reliés en direct à Neuchâtel par Vidéo 2000. Cette opération de dissolution de syndicat, une fois n'est pas coutume nous rapporte de l'argent. En effet, l'opération nous apporte CHF 391'000.- qui a été versé en avril 2019 et un reliquat de clôture définitive de CHF 22'000.- qui sera versé d'ici l'automne. Ces montants alimentent la réserve du compte autoporteur du télé-réseau, comme la loi le demande. Nous profitons de remercier toutes les personnes ayant œuvré de nombreuses années pour le succès de ce syndicat dans le législatif comme dans l'exécutif et plus particulièrement M. Willy Jakob qui a été une cheville ouvrière importante durant de nombreuses années ».

Il informe ensuite que le Conseil communal a constitué son nouveau bureau. Cette information a été partagée avec le personnel communal et sera diffusée dans le *Bulcom* du lendemain :

<b>Président</b>	: M. Jean-Claude Egger
<b>Vice-président</b>	: M. Frédéric Matthey
<b>Secrétaire</b>	: M. Pierre de Marcellis
<b>Secrétaire-adjoint</b>	: M. Roland Perret-Gentil
<b>Membre</b>	: M. Roland Spring

Il conclut en souhaitant de bonnes vacances à toutes et tous et convie les membres à la traditionnelle agape.

Il est 21h24, le nouveau président lève la séance.

Le président :

Cédric Caillet

Le secrétaire :

Yves Jakob